

AVIS PUBLIC



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Modification proposée au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal pour prendre en compte le Plan régional des milieux humides et hydriques, ainsi que des mesures de protection pour les milieux humides

La Ville de Montréal a adopté le 21 mars 2024 un [plan régional des milieux humides et hydriques](#) (PRMHH) en vertu de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés*.

Lors de son assemblée du 21 mars 2024, le conseil d'agglomération a adopté, par la résolution CG24 0164, un projet de règlement afin de modifier le Schéma de façon à assurer sa compatibilité avec le PRMHH et de permettre la cohérence dans la prise de décision en matière d'aménagement du territoire. Ce projet de règlement propose:

- De prendre en compte le PRMHH et le Plan nature et sport dans les éléments de contenu du Schéma;
- D'identifier des milieux humides d'intérêt à protéger ou à restaurer;
- D'intégrer des objectifs spécifiques à la protection des milieux humides d'intérêt, notamment en zone agricole;
- D'intégrer au document complémentaire des dispositions nécessaires à la préservation des milieux humides d'intérêt;
- D'apporter des ajustements administratifs en cohérence avec les modifications mentionnées précédemment;
- De retirer les dispositions découlant de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI).

Résumé des principaux effets des modifications proposées au Schéma sur les territoires visés:

Les règlements d'urbanisme des villes de Baie-d'Urfé, Beaconsfield, Côte-Saint-Luc, Dollard-des-Ormeaux, Dorval, Kirkland, L'Île-Dorval, Montréal-Est, Pointe-Claire et Sainte-Anne-de-Bellevue, du village de Senneville et des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, Anjou, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, Lachine, LaSalle, Le Sud-Ouest, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Pierrefonds-Roxboro, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Saint-Laurent, Saint-Léonard, Verdun, Ville-Marie et Villeray–St-Michel–Parc-Extension pour la Ville de Montréal, devront être modifiés afin d'y introduire :

- les milieux humides et leur aire de protection;
- les définitions;
- les exigences applicables aux études de caractérisation;
- les articles réglementaires découlant de l'ajout des dispositions 4.4.4.1 à 4.4.4.4 (4.4.4 - Dispositions relatives aux milieux humides d'intérêt à protéger ou à restaurer et à leur aire de protection) et de la modification apportée à la disposition 4.4.3- Interdiction de certaines espèces envahissantes du document complémentaire du Schéma.

Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal consulte la population de l'agglomération de Montréal lorsqu'une modification est demandée au Schéma.

L'assemblée publique de consultation vise à informer la population ainsi qu'à éclairer la prise de décision des personnes élues qui siègent au conseil d'agglomération.

Date et heure : **Mardi 10 septembre 2024, à partir de 13 h 30**

Lieu: **Hôtel de ville de Montréal**
275, rue Notre-Dame Est, Montréal

Webdiffusion: L'assemblée sera également disponible en webdiffusion, à l'adresse suivante:
<https://urls.fr/8WovEB>.

Lors de cette assemblée, le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et le Service de l'urbanisme et de la mobilité de la Ville de Montréal présenteront le PRMHH et la modification proposée au Schéma qui en découle. Les effets sur les plans d'urbanisme et la réglementation d'urbanisme des territoires visés seront également expliqués. **La présentation sera suivie d'une période de questions et commentaires du public.** Pour participer, inscrivez-vous à partir du formulaire en ligne (disponible à partir du 29 août 2024) ou sur place le 10 septembre, dès 13 h 15.

Documentation

La documentation utile à la compréhension de la modification proposée, incluant le projet de règlement RCG 14-029-7 et son document d'accompagnement, est disponible sur la page consacrée à la consultation :
<https://urls.fr/8WovEB>.

Toute personne peut obtenir copie des documents en appelant au 514 872-3770 ou par courriel, à commissions@montreal.ca.

Renseignements

Service du greffe
275, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 1C6
Téléphone : 514-872-3000
commissions@montreal.ca | montreal.ca/sujets/commissions-permanentes | [@Comm_MTL](https://twitter.com/Comm_MTL)

Fait à Montréal, le 20 juin 2024

Le greffier de la Ville,

Emmanuel Tani-Moore, avocat

DATE DE PARUTION : LE 20 JUIN 2024 – LE DEVOIR